



Réunion d'information relative aux personnels des agences de l'eau

Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEDDE) / Organisations Syndicales

11 Septembre 2014

Présents :

Le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, le bureau des agences de l'eau ;

Les organisations syndicales représentatives nationalement et localement :

- CGT,
- SNE-FSU,
- FAE Solidaires,
- CGC
- Fédération Loire Bretagne,
- CFDT,
- FO,
- UNSA

1 Points à l'ordre du jour

1.1 Eléments d'actualité

1.1.1 Agence Française de la Biodiversité

Pas d'info véritablement nouvelle ; le texte qui sera présenté à l'examen plénier de l'Assemblée Nationale intégrera les amendements adoptés en commission Développement Durable, dont la nécessité d'un quasi statut préalablement à la création de l'AFB pour les personnels non titulaires qui ont vocation à l'intégrer.

Sur le quasi statut, les discussions avec la Fonction publique ont à peine repris (réunion entre le secrétaire général du MEDDE et la directrice générale de la fonction publique le 2 septembre). Le DEB espère qu'elles sont dorénavant posées sur de bonnes bases.

Nous avons fait savoir l'intérêt de nous tenir au courant des aléas de l'avancement du dossier (à minima !), les personnels concernés étant avides d'information (et on les comprend !).

1.1.2 Triennal budgétaire 2015 - 2017

Le DEB nous confirme les informations que nous connaissions déjà, à savoir les intentions issues des lettres de cadrage et plafond, le Projet de Loi de Finance 2015 n'étant toujours pas présenté au Conseil des Ministres à ce jour :

- Réduction des plafonds d'emploi de 2,1% par an pour le groupe « agences »(2% à l'échelle du ministère), la répartition par agence se fera ensuite.
- Réduction de 5% par an des frais de fonctionnement hors masse salariale,
- Prélèvement budgétaire de 175 M€ par an jusqu'en 2017.

Nous avons redit, en vain, les impacts néfastes du prélèvement, et les impasses dans lesquelles nous conduisent les réductions d'effectifs et de moyens.

En effet, cette réunion n'est pas le lieu adéquat où l'on peut peser sur ce type de décisions.

1.2 Taux de promotion pour les années 2015 à 2017

La DEB a présenté rapidement le document d'état des lieux réalisé.

Nous avons demandé que cet état des lieux soit complété des éléments suivants :

- La situation détaillée de chaque agence, aucune agence n'étant lotie de la même façon,
- L'âge moyen du changement de niveau,

Et nous avons rappelé que ce qui était important, et dans l'esprit des textes statutaires de 2007, c'était de garantir un déroulement linéaire de la carrière de chacun, sans blocage entre niveaux.

Le DEB a évoqué l'hypothèse de la reconduction d'un taux de promotion à 8%, comme en 2014.

Nous avons souligné le fait que ce taux ne laisserait pas le choix des critères aux DG des agences, sauf à créer des blocages. Nous en avons profité pour dénoncer les malveillances de certains DG d'agence dans la gestion des promotions, à travers des parodies de dialogue social.

1.3 Révision de l'arrêté CCP du 29 avril 2008 suite aux accords de Bercy

Le DEB a présenté la révision du texte comme une nécessité technique pour se mettre à jour compte tenu des accords de Bercy (durée des mandats qui passent de 3 à 4 ans).

Nous avons demandé de profiter de la révision technique pour réaliser un toilettage des attributions de la commission (article 20), qui indique clairement la nécessité d'un examen par la CCP préalable à tout licenciement, tel qu'indiqué dans le décret 86-83 régissant les personnels non titulaires de la fonction publique, omis, par exemple, par le DG de Loire Bretagne.

1.4 Elections professionnelles du 4 décembre 2014

RAS.

Nous avons indiqué que les agences étaient rodées à l'organisation des consultations électorales. Au vu de l'expérience des élections générales de 2011, nous avons juste attiré l'attention du DEB sur la nécessité de bien tracer l'envoi du matériel de vote pour le CTM.

2 Points ajoutés à notre demande

2.1 Prévoyance

Vous avez été informés en temps réel des éléments avancés sur ce point. Pour mémoire :

La DEB pense avec l'appui de la Direction des Affaires Juridiques que le système actuel n'est pas conforme à la réglementation, contrairement à l'avis des organisations syndicales).

3 options sont explorées :

- On fait un régime « réglementaire », et on donne des compensations individuelles ; c'est l'objet du marché porté par Seine Normandie pour le compte des 6 agences,
- On fait un régime dérogatoire, par maintien de la prévoyance obligatoire avec participation de l'employeur, telle qu'elle existe aujourd'hui,
- On prolonge d'un an le système en place pour ne rien décider dans la précipitation, ce que l'intersyndicale demandait à minima.

Cette dernière voie est actuellement privilégiée. L'expertise juridique semble montrer que le risque contentieux existe, mais sans incidence pour les personnels.

La décision pourrait venir rapidement, sous quelques jours.

2.2 Mobilité Inter agences

Nous avons souligné que la réduction des plafonds d'emplois était un frein supplémentaire à la mobilité inter agences, avec une vraie frilosité des DG d'agence sur le sujet, ceux-ci fermant les rares postes vacants à tout recrutement hors de leur propre établissement, sauf détachement de fonctionnaires (et encore !).

Il est de la responsabilité du DEB de trouver des solutions pour sortir de ces ornières.

Le DEB nous a exposé que des idées existaient, expertisées par la DRH du MEDDE, elle-même plutôt frileuse sur ce sujet mobilité.

2.3 Mutualisation de la paye

Ce chantier est l'un des chantiers de l'ancienne RGPP. Il a été mené par la DEB et les agences sans aucune concertation, avec tout juste quelques points d'information dans les CT locaux.

Ce pourquoi le SNE-FSU et la CGT ont demandé son inscription à l'ordre du jour d'un Comité Technique Ministériel.

Nous avons redit que la manière dont le chantier a été mené par les agences n'enlevait rien à la qualité et à l'ampleur de l'investissement des personnels sollicités sur le sujet.

Cependant, ce chantier a été l'occasion d'homogénéiser les pratiques, sur les différents paramètres d'une paye. Sans qu'on en possède les tenants et aboutissants, il nous apparaît que l'homogénéisation a été systématiquement réalisée avec une interprétation restrictive des textes réglementaires.

Par exemple, sur le paiement des prestations sociales (allocation enfant handicapé, colonie de vacances, ...), nous avons mis en évidence l'existence de textes contradictoires.

En conséquence, comme pour la prévoyance, nous demandons que ce dossier soit (ré) ouvert par la DEB, avec une analyse juridique sérieuse.

2.4 Revalorisation du régime indemnitaire

Depuis 2012, le régime indemnitaire des personnels des agences de l'eau stagne. Comportant une partie de primes en euro constant, cela se traduit par une érosion du pouvoir d'achat des personnels.

Qui plus est, les indices des catégories B et C de la fonction publique ont été revu, sans que nos catégories 5 et 4 soient elles-mêmes révisées.

Le DEB considère qu'il n'est pas stratégique d'engager des discussions maintenant, privilégiant le chantier du quasi statut préalable à l'AFB. Il a cependant admis que la revalorisation des grilles des catégories 5 et 4 pourrait être mené, sans grande incidence financière, avec quelque chance de réussite.

Nous avons fait valoir qu'une revalorisation des parts fixes des primes, 3% par exemple, avait également un impact budgétaire négligeable !

Nous avons par ailleurs demandé que les DG effectue une simulation de la masse salariale avec 100% de personnel fonctionnaire, et exprimé notre ras le bol d'une situation de blocage salarial alors que la mise en œuvre du quasi statut en 1997 a été présenté aux personnels comme une première étape pour combler le différentiel de rémunération entre fonctionnaires et contractuels des AE.

Prochaine réunion de concertation informelle du même type envisagée le 15 janvier après midi

Nos commentaires : Le temps consacré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité pour le personnel des agences de l'eau est sans aucun doute très largement insuffisant ! Le diktat de Bercy est devenu tel que l'administration n'ose même plus l'interroger...mais il est vrai que convaincre Bercy d'ouvrir le porte-monnaie demande un minimum d'énergie !